

*Charte de la FFAP,
Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs,
vis-à-vis de ses Associations adhérentes et de leurs membres individuels.*

Assistance, information et appui technique :

- Négociation au niveau national d'une assurance en faveur des Associations,
- Soutien aux Associations adhérentes lors de leurs événements magiques via la Communication,
- Partage d'informations juridiques et d'informations sur la gestion d'une Association,
- Informations régulières (magiques et administratives) aux Associations (Communication et Secrétariat général),
- Réponses systématiques et rapides aux questions des Associations,
- Visites régulières du Bureau dans toutes les Associations,
- Soutien financier aux Associations pour organiser les conférences,
- Conseils et accompagnement aux Associations organisatrices des congrès FFAP,
- Soutien pour la prise en compte des titres de membre FFAP des Associations par les Associations nationales adhérentes à la FISM,
- Négociation pour le compte des membres des associations de tarifs privilégiés, dans le réseau français de la Magie (Maison de la Magie Robert Houdin, Musée de la Magie, Théâtre Métamorphosis, Cabaret « Le Double Fond », spectacles de magie et tournées... etc),
- Accès libre aux jours d'ouverture ou en réunions de la Maison de la FFAP à Paris,
- Parution régulière de la Revue de la Prestidigitation,
- Aide à l'harmonisation des pratiques des autres Associations.

Demande d'adhésion – Développement des Associations :

- Orientation des membres individuels libres vers les Associations FFAP pour y adhérer,
- Orientation du postulant « membre individuel libre » vers une Association adhérente FFAP de son choix pour passer un examen FFAP,
- Conseils et informations aux Associations en cas d'adhésion litigieuse et d'exclusion difficile,
- Conseils pour la mise en application des titres et grades à la FFAP.

Développement de l'art magique :

- Promotion et défense de l'art magique français au niveau national et international,
- Publication des activités des Associations dans la Revue de la Prestidigitation et sur le site internet de la Fédération,
- Aide et harmonisation pour le fonctionnement des Ateliers de l'Enchanteur,
- Attribution du label « Concours régionaux » pré-sélectifs pour le Championnat de France de Magie FFAP sur l'ensemble du territoire,
- Soutien artistique des membres de la Fédération primés lors des congrès nationaux en vue des congrès FISM via les Equipes de France de Magie FFAP.